

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Rapport d'activité et compte financier 2007 - Adoption.

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'exercice 2007 s'est achevé sur une activité de 3528 tonnes, en recul de 28 % par rapport à celui de l'année précédente (4925 tonnes).

La répartition par espèce a été la suivante :

ESPECES	2006		2007	
	Nbre de têtes	Poids en Kg	Nbre de têtes	Poids en Kg
GROS BOVINS	5 003	2 154 235	4 889	2 155 993
CHEVREAUX	274	2 322	266	2 267
CHEVAUX	935	276 150	782	231 850
MOUTONS	15 501	506 736	14 698	489 275
AGNEAUX	29 707	431 201	26 338	390 588
VEAUX	1 040	141 019	1 133	155 285
PORCS	14 379	1 414 023	1 006	102 916
PORCELETS	-	-	61	587
TOTAUX :...	66 839	4 925 686	49 173	3 528 761

Cette situation est principalement due à l'arrêt définitif de la SARL LE LAY courant 2006, arrêt consécutif au redressement judiciaire de l'entreprise d'une part et à l'arrêt définitif de l'abattage de porcs dans l'Etablissement.

Il est à noter une baisse d'activité de toutes les espèces, sauf l'activité liée à l'abattage des veaux (+ 9 % en nombre et + 10 % en poids) ainsi que l'évolution constante du poids des carcasses de gros bovins 441 kgs (430,59 kgs en 2006) alors que la moyenne nationale est de 336 kgs.

Le budget prévisionnel de la Régie dotée de la seule autonomie financière qui faisait apparaître une subvention de 354 000 €, aux fins d'équilibrer le dit budget en charges et en produits à 2 017 920 €, a dû faire l'objet d'un ajustement.

Dans ce budget, hors charges de personnel figurant dans le poste des charges globales de personnel, les autres charges courantes d'exploitation diminuent de 107.994,98 €, soit de 12,05 % (788.461,66 € en 2007 pour 896.456,64 € en 2006)

Cette baisse s'explique par une diminution continue de l'activité de cet établissement qui, au vu des résultats des trois premiers trimestres de l'exercice, pouvait raisonnablement atteindre les 3800 à 3900 tonnes en année pleine mais qui, en définitive, avec les résultats du dernier trimestre bien en deçà de la moyenne, a terminé l'exercice avec un tonnage de viande nette abattue de **3.528 tonnes** (poids chaud) et 3.457 tonnes (poids fiscal)(alors que l'année 2006 s'était déjà achevée par une activité de 4.925 tonnes, en recul de 12 % par rapport à celle de l'année précédente 5.609 tonnes).

Dans ces conditions, l'exercice 2007 s'est soldé, pour la deuxième année consécutive (déficit supplémentaire non couvert fin 2006 de 332.681,04 €) par un déficit réel supplémentaire non couvert par une subvention d'exploitation du budget principal pourtant déjà abondé en cours d'exercice, et qu'il va être nécessaire de combler à hauteur de **234.910,99 €** par l'octroi, dans le cadre du budget supplémentaire 2008, d'une nouvelle subvention de ce budget.

Comme chaque année et conformément à la réglementation, la Régie dotée de la seule autonomie financière a reversé, auprès de la Collectivité propriétaire, le produit de la taxe d'usage, soit **81 618,02 €**

Il convient ici de rappeler qu'au vu de cette situation, le Conseil de Communauté, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, a décidé, par délibérations du 22 février 2008 n° 2008/0090 décision modificative n° 2 du budget de la CUB et n° 2008/0176 décision modificative n° 1 de la Régie à simple autonomie financière, de revoir, par prudence, à la baisse, le budget primitif 2008 de la Régie en ramenant notamment le tonnage pris en compte pour élaborer le budget primitif, de 4.000 tonnes à **3.000 tonnes**, rehaussant notamment la subvention d'exploitation prévisionnelle du budget principal de la CUB de 145.900 € (celle-ci est passée de 473.400 € à 619.300 € représentant sur la base de 3.000 tonnes, un déficit à la tonne de 206 €).

Les derniers événements que vient de connaître la Régie, ayant entraîné la fermeture de l'abattoir pendant près de trois semaines (du 21 mars au 9 avril 2008) ne devraient pas arranger la situation et peut-être que d'ici la fin du présent exercice, la subvention votée ne s'avèrera pas suffisante.

Enfin il est à noter qu'une somme de 170.000 € a été provisionnée au titre des dépréciations de comptes clients (arrêt SARL LE LAY).

Comme les années précédentes, la situation est donc toujours aussi difficile et fragile, malgré les efforts consentis par tout un chacun pour participer à une gestion plus efficiente.

Ce constat semble être le reflet des difficultés rencontrées par la filière viande au niveau national, ce qui n'est ni rassurant, ni satisfaisant en ce qui concerne l'Etablissement communautaire.

Enfin et dans le prolongement d'études déjà réalisées et dans la perspective de la libération du terrain actuel en 2011, il a été demandé qu'un diagnostic de faisabilité d'un autre Etablissement soit réalisé. La Chambre d'Agriculture en assure la maîtrise d'ouvrage.

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir arrêter le compte financier de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'abattoir, pour l'exercice 2007, en adoptant les termes de la délibération suivante :

Vu les dispositions du Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article R 222 1 - 85,

Vu les décrets et les instructions ministérielles sur la comptabilité publique et notamment l'instruction M42 régissant la comptabilité des services publics locaux de gestion des abattoirs,

Vu le budget d'exploitation 2007 et les décisions modificatives qui s'y attachent,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'abattoir, lors de sa réunion du 13 mai 2008,

Vu le compte financier préparé par l'agent comptable, sur présentation de son Président, le Conseil de Communauté arrête le compte financier de l'exercice 2007, comme suit :

- En charges à	1 875 352,81 €
- En produits à	1 973 122,86 €

Faisant donc apparaître un excédent d'exploitation de : **97 770,05 €**

ACTIF : 550 268,30 €

PASSIF : 380 268,30 €

Enfin, pour prendre en compte les nouvelles dispositions introduites à compter du 1^{er} janvier 2008, par l'instruction budgétaire et comptable M42 rénovée, qui prévoit notamment une « débudgétisation » des provisions pour dépréciation de compte tiers, **le résultat d'investissement** apparaissant au terme de l'exercice 2007, à hauteur de 596 857,24 €, sera diminué du montant de la provision pour « dépréciation de compte client », constituée en application de la délibération du Conseil de Communauté n°2006/0777 du 27 octobre 2006 à hauteur de 170 000 €, ramenant ici le résultat en balance d'entrée 2008 à **426 857,24 €**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUILLET 2008

PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2008

M. CLAUDE SOUBIRAN